

Transparence dans les Industries Extractives

Le Cameroun recalé à son examen de passage au statut de Pays Conforme de l'ITIE

Dans cette édition

Editorial

Le long chemin vers la transparence P. 2

Dossier

Conformité du Cameroun à l'ITIE: Au-delà de la rhétorique P. 4

Etat des lieux de la conciliation des chiffres et des volumes au Cameroun: la transparence marquerait-elle le pas sur place? P. 5

Publication du rapport de conciliation ITIE 2006-2008 du cameroon: une relecture de la sortie médiatique de PWYP Cameroon .. P. 7

Echos de la campagne

Transparence dans les industries extractives au Cameroun: les médias s'engagent P. 9

Tribune libre

The Resource Curse Meets its Match in USA Wall St Reform Bill P. 10

profiling some companies operating in cameroon's extractive sector P. 12

Humour

Les retombées de la conformité ITIE ... P. 15

Le long chemin vers la transparence

Pr OMBIONO Siméon,
Service National Justice & Paix (SNJP)

Les retombées de la gestion transparente des ressources extractives ne sont plus à démontrer dans la réduction de la pauvreté, la lutte contre les conflits et le développement durable. Les populations, les compagnies, les gouvernements gestionnaires des Industries Extractives, les communautés locales et la société civile y tirent des avantages indéniables.

C'est probablement pour ces raisons que le Cameroun, pays potentiellement riche en ressources naturelles, veut rentrer à l'école de la transparence qu'enseigne l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et dont l'objectif est de promouvoir la gestion claire des ressources extractives, traduisant ainsi sa volonté d'un progrès démocratique certain. En effet, la démocratie est, au-delà de la possibilité pour les citoyens d'élire librement leurs dirigeants, la gestion rationnelle par les mandataires du peuple du patrimoine commun. Mais, il y a loin de la coupe aux lèvres : de la volonté affichée de mettre en œuvre les principes de l'ITIE et les pratiques décrites observées sur le terrain. Cela interpelle les différents partenaires dont les prestations devraient dans leurs synergies, donner la preuve irréfutable de la rationalité et de la transparence de leur gestion. Peut-on être surpris, en l'absence de la logique ci-dessus décrite, d'apprendre que le Cameroun a essuyé un échec à l'examen de mise en œuvre des principes de l'ITIE à la suite de sa validation pour le passage au statut de pays parfaitement respectueux desdits principes.

En effet, après cinq ans de mise en œuvre de l'ITIE, le Cameroun vient d'être recalé à son examen de passage au statut de pays conforme. En guise de consolation, le Conseil d'Administration International de l'ITIE l'a classé parmi les pays dits « proche de la conformité ». Chez les collégiens, cela veut dire qu'il a eu entre 9,50 et 9,90 de moyenne sur 20. Cette note donne généralement droit soit à un examen de rattrapage, soit à une indulgence du Jury. Dans notre cas, le Conseil a opté pour un rattrapage d'ici Avril 2011.

A cette actualité vient s'ajouter celle du 06 octobre 2010 où Revenue Watch Institute (RWI) et Transparency International (TI) à travers leur Revenue Watch Index, avaient classé le Cameroun comme pays à « transparence de revenu partielle ». En effet, le Revenue Watch Index est un indice qui évalue la transparence des informations dans le secteur extractif. Selon le classement 2010, le Cameroun serait un pays qui fournit aux citoyens un certain nombre d'informations, mais qui a encore des lacunes importantes de transparence dans une ou plusieurs catégories spécifiques de l'indice telles que l'accès aux ressources, la génération de revenus, le cadre institutionnel, les sociétés d'État, les fonds de ressources naturelles et les transferts internes.

Ces appréciations qui rencontrent les préoccupations constantes de la Campagne « Publish What You Pay » au Cameroun nous amènent à une question logique et légitime : la transparence dans le secteur extractif au Cameroun marquerait-elle le pas sur place ? Sans en attendre la réponse, la Coalition Camerounaise Publish What You Pay s'engage à intensifier sa campagne pour plus de transparence dans le secteur extractif. Aujourd'hui, son action est soutenue par un réseau indépendant de journalistes engagés pour la promotion de la transparence dans les industries extractives au Cameroun. Cet engagement citoyen rencontre de plus en plus l'adhésion des Parlementaires, des Maires, des Chefs traditionnels et autres leaders d'opinion qui ont à cœur un partage juste et équitable des retombées des ressources extractives pour le développement durable, la réduction de la pauvreté et la prévention des conflits. La Coalition est aussi encouragée par le travail titanesque mené par les Etats-Unis du président OBAMA pour assurer une transparence des paiements faits par les entreprises cotées dans les bourses américaines.

Le Cameroun s'est volontairement inscrit à l'école de la transparence en adhérant à l'ITIE en 2005. Ses populations, son administration, ses parlementaires, ses compagnies locales ou étrangères, la société civile locale comme internationale, toutes ses forces vives, doivent se mobiliser pour que ce pays qui est un scandale géologique, puisse enfin exorciser la malédiction des ressources et tirer des avantages de ses ressources naturelles pour amorcer un véritable essor. Nul n'a le droit d'entraver ce projet de transformation socio économique bénéfique !

Notre Coalition croit à cette transformation et œuvre pour son avènement. C'est une

Industries Extractives en Toute Transparence

Journal de la Coalition Camerounaise
Publish What You Pay

BP 1003 Yaoundé, Tel : (237) 22 03 23 41
e-mail : pwy Cameroon@yahoo.fr
site Web : www.pwy Cameroon.org

Directeur de Publication : Pr. Siméon Ombiono

Redacteur en Chef : Bernard DONGMO

Secrétaire de Rédaction: Joseph BENGA

Rédaction:

Didrot NGUEPJO, Durrel N. HALLESON, Ndi Richard Tanto, Brendan SCHWARTZ, Bernard DONGMO, Nkolo Ayissi Ernest, Joseph Désiré ZEBAZE, Dupleix Kuenzob Pedeme, Honoré Ndoumbe Nkotto, Pr. Siméon OMBIONO

Comité de Rédaction :

Valery NODEM (RELUFA), Caroline YANKEP(DMJ), Ernest AYISSI NKOLO (AGAGES), Siméon OMBIONO(SNJP)

Printing Press : SAM / 77 59 30 63

La validation ITIE: huit clés de Compréhension

1. Qu'est-ce que la validation ITIE?

La validation est le mécanisme qui assure la qualité de l'ITIE. L'objectif principal de la validation de l'ITIE est de réaliser une évaluation indépendante, y compris la vérification des progrès du pays dans la mise en œuvre du processus ITIE, et faire des recommandations visant une amélioration et la durabilité du processus.

Deux catégories de pays ont été définies dans le cadre de la mise en œuvre du processus ITIE :

Les pays qui mettent en œuvre l'ITIE mais qui n'ont pas entièrement terminé ce processus sont des pays candidats; la validation doit mesurer les progrès de la mise en œuvre.

Les pays qui ont entièrement mis en œuvre l'ITIE ont le statut de pays conformes. Ici, la validation doit fournir une évaluation absolue de la conformité ou de la non-conformité du pays aux Principes et Critères de l'ITIE.

Au niveau opérationnel, les **Pays Candidats** sont ceux qui, ayant accepté d'adopter l'ITIE, ont respecté les quatre indicateurs dans la phase de signature du Tableau de validation à savoir: l'engagement à mettre en œuvre l'ITIE, l'engagement à travailler avec la société civile et le secteur privé, la nomination d'une personne qui dirigera la mise en œuvre et la préparation d'un Plan de travail qui a été défini avec les parties prenantes. Et les **pays Conformes** sont ceux qui ont entièrement adopté l'ITIE. Ils ont respecté tous les indicateurs du Tableau de validation, y compris la publication et la distribution d'un Rapport EITI. Que le pays soit candidat ou conforme, c'est l'Etat qui paye l'évaluateur.

2. Qu'est-ce que le livre source de l'ITIE ?

C'est un guide indicatif pour les pays

souhaitant mettre en œuvre l'initiative, ainsi que pour les entreprises et autres parties prenantes souhaitant soutenir cette mise en œuvre. Il énonce les principes et critères de l'ITIE qui constituent le noyau de la mise en œuvre pour l'ensemble des pays participants. Il peut être téléchargé à l'adresse: eiti.org/files/sourcebookfrench.pdf

3. Qu'est-ce que la grille de validation de l'ITIE ?

C'est un des outils essentiels du processus de validation de l'ITIE. Elle contient 20 indicateurs que le validateur doit utiliser pour évaluer les progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre de l'ITIE. 18 d'entre eux doivent être évalués comme atteints ou non-atteints en cochant une case. Les deux autres (validation des entreprises et suivi) doivent être évalués dans l'exposé du validateur.

4. La Validation ITIE implique-t-elle la conformité à l'ITIE ?

Pas nécessairement. Le Conseil ITIE juge un pays conforme sur la base des éléments présentés dans le rapport ITIE national. Il est tout à fait envisageable qu'un pays parvienne à terminer son processus de Validation sans pour autant être reconnu conforme.

5. Pourquoi prévoir une date butoir pour l'ITIE (la « règle des deux ans »)?

Actuellement les règles de l'ITIE prévoient qu'un pays admis comme pays Candidat par le Conseil de l'ITIE dispose de deux années pour mener à bien son processus de Validation.

6. Quel est l'enjeu de la date butoir ?

L'ITIE est une norme internationale mise en œuvre au niveau national. Le Conseil de l'ITIE a établi cette échéance butoir pour que chaque

pays puisse, à partir d'un calendrier clair, montrer quel chemin ce dernier a parcouru dans la mise en œuvre de l'ITIE. La Validation est le mécanisme de garantie de qualité de l'ITIE, sous-tendant la crédibilité de l'ITIE en tant qu'initiative internationale.

7. A quel moment le processus de Validation est-il considéré comme achevé?

Le processus de Validation est considéré comme achevé lorsque le pays Candidat remplit les trois exigences suivantes :

- ☐ Le rapport de validation a été approuvé par le groupe multipartite, le gouvernement et le conseil d'administration de l'ITIE ;
- ☐ Le rapport a été publié et est disponible au public ;
- ☐ Le paiement du Validateur a été effectué.

8. A partir du 9 mars 2010, quels sont les pays qui ont achevé leurs processus de Validation ?

A partir du 9 mars 2010, l'Azerbaïdjan, le Libéria et le Timor-Leste, le Ghana et la Mongolie ont achevé leurs processus de Validation. Après l'achèvement de leur Validation, ils ont été déclarés "pays Conformes" à l'ITIE. Le Cameroun, le Gabon, le Nigeria et le Kirghizistan ont été désignés comme pays candidats de l'ITIE "proches de la conformité" par le Conseil d'administration International de l'ITIE lors de sa réunion des 19 et 20 octobre 2010 à Dar-es-Salaam en Tanzanie.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur la validation, veuillez consulter les Règles de l'ITIE sur le site web <http://eiti.org/fr/validation>

Conformité du Cameroun à l'ITIE : Au-delà de la rhétorique

Par Honoré NDOUMBE KOTTO

Fondation Camerounaise d'Actions Rationalisées et de Formation sur l'Environnement (FOCARFE)

Le Cameroun vient de passer à côté de la validation au statut de pays conforme à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives, tandis que d'autres pays tels que le Ghana ou la Mongolie étaient admis, entrant dans le cercle réduit des pays du Sud à bonne gouvernance reconnue. Au-delà des déclarations de subjectivité et de « politisation » des situations des pays dans leur évaluation de conformité à l'ITIE, de quel réel impact ou changement peut-on parler au Cameroun du fait de la mise en œuvre de l'ITEI ? Eclairage.

Le Cameroun a adhéré en 2005 à l'ITIE et a obtenu le statut de Pays candidat de l'ITIE en novembre 2007. Il a été donné au Cameroun un délai de deux ans pour démontrer sa volonté à mettre en œuvre les principes de l'ITIE. L'échéance butoir était fixée au 9 mars 2010. Au terme de cette période probatoire, le pays a été soumis à une évaluation indépendante pour apprécier les avancées faites dans l'exécution des règles de l'ITIE et déterminer les mesures qu'il convient d'adopter pour permettre des progrès plus rapides. Le verdict de cette évaluation est tombé lors de la réunion des membres du Conseil d'administration international de l'ITIE les 19 et 20 octobre 2010 à Dar-es-Salaam, en Tanzanie : le Cameroun est déclaré pays candidat « proche de la Conformité » car il lui faut encore prendre quelques mesures pour parvenir totalement au statut de pays conforme. Il dispose pour cela d'un délai de six mois, soit jusqu'au 18 avril 2011.

Par son adhésion à l'ITIE, le Cameroun a accepté de partager les convictions des pays et organisations qui se sont réunies à Londres au Lancaster House en 2003. Et ces convictions sont claires, et résumées dans les principes ITIE retenus par lesdits pays. Le premier est la conviction que l'exploitation prudente des richesses en ressources naturelles devrait constituer un moteur important pour la croissance économique durable qui contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté mais qui, faute d'une bonne gestion, peut avoir des répercussions défavorables sur le plan économique et social. Peut-on brandir à ce jour des éléments visibles par tous, par le grand public, l'homme de la rue, éléments disons-nous de gestion prudente de nos ressources ? Comment le savoir lorsque seuls certains décideurs savent ce qu'est la part du Cameroun dans des « deals » avec des compagnies ? Qui du grand public sait ce que le Cameroun va gagner effectivement dans le contrat d'exploitation de Cobalt-Nickel de GEOVIC à l'Est, où dans le contrat d'exploitation du Gaz de Logbaba / Ndogpassi ? A quel stade en sont les différentes négociations ? La gestion des intérêts du Cameroun s'est-elle seulement quelque peu démocratisée, en termes de partage de l'information essentielle sur les revenus envisagés et autres, sans contester à l'Etat son rôle de mandataire attribué dans l'intérêt du développement national ?

Les principes ITIE reconnaissent que la compréhension du public des recettes et des dépenses des gouvernements dans la durée est susceptible de contribuer au débat public et de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable. Peut-on dire qu'il y a depuis 2005 une plus grande compréhension par le public de la question des recettes et des dépenses ? A vrai dire, quelques initiés sont désormais au courant des recettes pétrolières affirmées depuis 2000, mais quid du plus grand nombre ? Et quel débat véritable a pu être suscité ? La stratégie de communication élaborée depuis des années n'est toujours pas mise en œuvre, au-delà de quelques actions ponctuelles et chirurgicales. Comment comprendre les dépenses du gouvernement ? Simplement en lisant des « totaux » annoncés ici et là dans les journaux ? Quelle traçabilité pour l'argent généré ici et là ? Ah unicité de caisse, quand tu nous tiens et nous protèges !

Assurer la transparence, renforcer la gestion des finances publiques, et faire respecter l'obligation de rendre des comptes.

On ne peut pas dire en toute objectivité que l'Etat du Cameroun n'ait rien fait pour renforcer la gestion des ressources publiques. Au contraire, la répression et les actes coercitifs au Cameroun sont plus nombreux que dans beaucoup de pays. Madagascar, par exemple, n'a pas souvenance d'avoir enfermé plus d'un ou deux dignitaires. Et pourtant à la différence du Cameroun, les choses y avaient beaucoup bougé dans le sens de la réduction de la corruption. Les beaux plans d'action sont camerounais dit-on, mais malheureusement les piètres mises en œuvre également. Voici que la CONAC vient d'élaborer une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, dont les premières mesures devront être intégrées au budget de l'Etat de 2011, et il est bien sûr encore trop tôt pour juger de quoi ce soit. Mais qui nous dit que certains pays n'ont pas gagné leur validation à cause justement de leurs efforts évidents et multiformes « pour parvenir à une plus grande transparence dans un contexte de respect des contrats et des lois ».

Nous croyons sincèrement que le rapport de conciliation 2006-2008 a contribué fortement à décrédibiliser le processus ITIE

du Cameroun. En effet, il n'implique pas comme convenu toutes les entreprises extractives présentes dans le pays, sinon qu'on vienne nous expliquer pourquoi CIMENCAM et ROCAGLIA ciblés ont avec morgue et sans conséquences boudé le processus ITIE ; de plus les aveux et dénégations / revirements constatés à divers niveaux, entre par exemple la SNH et le conciliateur, ne riment pas forcément avec le credo de « la nécessité d'une approche cohérente et réalisable de la divulgation des paiements et des recettes, cette approche devant être simple à adopter et à mettre en application ».

La conformité à l'ITIE est poursuivie par les Etats comme un moyen susceptible de contribuer à l'amélioration du climat pour l'investissement direct surtout étranger, mais en réalité d'après les principes ITIE, c'est plutôt la transparence financière elle-même qui doit entraîner cette amélioration ; or si nous revendiquons des progrès dans la transparence, examinons comme indicateur interne ou propre, l'amélioration effective du climat pour l'investissement direct par exemple au plan intérieur : Pouvons-nous affirmer une corrélation positive entre les deux ?

Qu'il nous soit permis de conclure qu'en plus de rechercher avec une certaine frénésie la reconnaissance au statut de pays conforme ITIE en bouchant les trous qu'il faut, à la lettre, tel qu'indiqué par la lettre d'observation du Conseil international ITIE, il faut être attentif à obtenir des changements de fond, notamment dans la gestion de la chose publique et l'implication du plus grand nombre, parce que l'ITIE se veut un moyen pour faire participer le plus grand nombre à la gestion du bien commun. Et présenter en surface des arguments « adressant » chacun des critères ITIE pourrait ne pas être suffisant pour des évaluateurs soucieux d'une cohérence générale dans la perception de la bonne gouvernance dans un pays donné, évaluateurs qui, au-delà des principes ITIE sensu stricto pourraient « être influencés » par différents outils tels que le « Doing Business » de la Banque Mondiale, ou encore l'indice de Transparency International, ou celui de Revenue Watch, etc. En somme il s'agit pour les pays candidats d'aller bien au-delà du « cosmétique » !

Etat des lieux de la conciliation des chiffres et des volumes au Cameroun:

La transparence marquerait - elle le pas sur place ?

Par Duplex Kuenzob Pedeme,
Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ)

En cinq années d'adhésion à l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, le Cameroun a produit trois rapports de conciliation des chiffres et des volumes. Cette performance (3/5) est une indication claire qu'un travail de collecte et de rapprochement des données est fait. Mais, de quoi s'agit-il exactement ? Comment procède-t-on dans le processus de conciliation des chiffres ? Où en sommes-nous à ce jour ? Quelle est l'incidence actuelle de cette conciliation sur l'objectif de l'ITIE ?

Ils sont désormais connus, les revenus que l'Etat perçoit des compagnies pétrolières et dans une moindre mesure des compagnies minières. Ils sont aussi connus, les volumes de production, des enlèvements et des stocks de pétrole brut de même que la quantité de mines produites par les compagnies. Ainsi pouvons-nous

A quoi renvoie le travail de conciliation des chiffres et des volumes ?

La conciliation dans le processus ITIE est un exercice de rapprochement des données issues des deux principales sources d'information que sont les compagnies (paiements) et les gouvernements (recettes). Les critères de l'ITIE exigent à cet effet que "tous les paiements pétroliers, gaziers et miniers matériels versés au gouvernement" et "toutes les recettes matérielles reçues par les gouvernements de la part des entreprises pétrolières, gazières et minières" soient publiés. Dans l'intérêt

les médias, la société civile,...

Comment procède-t-on dans un processus de conciliation des chiffres et des volumes ?

La première tâche cruciale du Conciliateur après confirmation de la définition du référentiel des différents revenus à considérer, est de développer et soumettre à l'adoption du Comité ITIE, des formulaires de déclaration de l'ensemble des flux de revenus et volumes indispensables au processus de divulgation et de rapprochement. Les critères de l'ITIE exigent que toutes les entreprises publiques (d'État), privées, étrangères et nationales communiquent les paiements qu'elles effectuent au gouvernement, selon des formulaires convenus, à l'organisation désignée (conciliateur) pour procéder au rapprochement des chiffres.

Par ailleurs, les Critères de l'ITIE attachent une grande importance à la qualité des chiffres. Ils exigent par exemple que toutes les données déclarées autant par les entreprises que par le gouvernement soient basées sur les données tirées de comptes audités selon des normes internationales. Le Conciliateur collecte et compile dès lors les flux de revenus déclarés perçus par l'Etat, d'une part et les flux de revenus déclarés versés par les compagnies pétrolières et minières d'autre part. Le rapprochement de ces données permet de dégager des écarts qu'il est nécessaire de justifier.

▶▶▶ Suite en P. 6

de mettre à la disposition du public des informations crédibles et pertinentes, l'ITIE commande qu'un tel travail soit effectué par une entité indépendante (le conciliateur) recrutée aux fins de recevoir les chiffres communiqués les compagnies extractives et le gouvernement, de procéder au rapprochement de ces chiffres et d'élaborer un rapport ITIE final par période bien déterminée. Le choix du conciliateur doit être mené par le groupe multipartite impliquant le gouvernement, les compagnies, le secteur privé, les parlementaires,

synthétiser la compréhension de ce qui est appelé "la conciliation des chiffres et des volumes" dans le langage de l'ITIE.

A l'origine d'une telle opération, se trouve le souci pour les initiateurs de l'ITIE de rendre disponible et accessible à tous les citoyens l'information sur les flux physiques et financiers émanant des activités extractives afin de répondre au noble objectif que s'est assigné l'ITIE à savoir "améliorer la transparence dans la gestion des revenus issus du secteur extractif et maximiser les effets positifs de ce secteur sur la croissance afin de relever le niveau de vie des populations".



Etat, compagnies, Société civile: ensemble pour la transparence dans nos industries extractives au Cameroun

Le Cameroun a adhéré à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en mars 2005 par une déclaration du ministre de l'Economie et des Finances à Londres, confirmée par une correspondance du 1er Avril 2005 adressée au Secrétaire d'Etat Britannique aux Finances.

La transparence marquerait-elle le pas sur place ?

Où en sommes-nous avec la conciliation des chiffres et des volumes au Cameroun ?

Depuis l'entame en 2005 du processus de conciliation, le Cameroun a recruté le consortium Mazars Cameroun et Hart group qui a produit à ce jour trois rapports. Le premier, publié en 2006, couvre la période allant de 2001 à 2004. Ce rapport porte exclusivement sur la conciliation des chiffres et des volumes des entreprises en phase de production. Seuls les paiements de quatre compagnies pétrolières y sont donc inclus. Le deuxième rapport publié en 2007, a concerné l'année

2005. Il a pris en compte la société nationale de raffinerie (SONARA) ainsi que des sociétés pétrolières en phase d'exploration. C'est ainsi que le nombre de compagnies considérées par la conciliation est passé à 13. Pour le troisième rapport publié en septembre 2010, il couvre la période 2006-2008. Ce rapport se caractérise par une certaine évolution : l'élargissement du champ de la conciliation avec l'inclusion de 9 compagnies minières et la forme de présentation dudit rapport qui intègre, en plus des données statistiques comparatives et agrégées, une partie

analytique constituée des commentaires et recommandations du conciliateur. C'est dire qu'avec ce troisième rapport de conciliation, les termes de référence du conciliateur ont été étendus. Au Cameroun, les productions jusqu'ici prises en compte pour l'ITIE sont principalement le pétrole brut et les mines.

D'une manière synthétique, le rapprochement des flux financiers déclarés versés par les compagnies pétrolières et gazières et les flux financiers déclarés reçus par l'Etat et ses démembrements se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau de comparaison des flux financiers déclarés par l'Etat et les compagnies pétrolières (2006-2008) en milliers USD (Données non auditées par le consortium)

Les parties prenantes	Total	2006	2007	2008
Compagnies pétrolières	715 292,64	209 073,30	244 628,08	261591,28
Etat	719 257,27	180 834,59	217 141,28	321281,37
Ecart	-3 964,62	28 238,69	27 486,80	-59 690,11

Source : Rapport de conciliation du cameroun 2006-2008, ITIE - Cameroun

Tableau des Recettes pétrolières du Cameroun de 2002 à 2008

année	Revenus en FCFA
2002	368 900 000 000
2003	324 100 000 000
2004	349 900 272 941
2005	458 542 800 198
2006	630 100 000 000
2007	643 300 000 000
2008	818 200 000 000

Source : TOF du cameroun 2002-2008, BEAC

Quelle est l'incidence actuelle de cette conciliation sur l'objectif de l'ITIE ?

Même si la publication de trois rapports de conciliation est une avancée louable dans le processus ITIE au Cameroun, la conciliation semble n'enchanter que les initiés. Un certain nombre de sujets à débattre donne à penser que la transparence marquerait le pas sur place. L'agrégation des données par exemple n'est pas de nature à promouvoir l'accès facile au contenu des rapports. Ce qui est un frein à l'avancée de la transparence selon l'esprit de l'ITIE. Or dans l'exercice de sa mission, le conciliateur est obligé de faire usage des formulaires utilisant des données désagrégées. De telles données sont régulièrement transmises au président du Comité ITIE, en la personne du Ministre des Finances. Malheureusement, d'autres membres du Comité de suivi ne sont pas autorisés à examiner ces données. Pourquoi maintenir secret les données désagrégées? Un autre débat qui est quasiment vidé aujourd'hui est celui de la qualité voire la nature des chiffres présentés par l'Etat et qui ne serait pas indépendamment auditées puisque les comptes de l'Etat (y compris du Trésor) sont auditées par d'autres structures étatiques que sont les entités parlementaires et judiciaires. En somme, la conciliation des chiffres et des volumes au Cameroun pose entre autres problèmes : celui de l'utilisation des données agrégées ou désagrégées pour la rédaction des rapports, l'irrégularité dans la production des rapports, la publication par l'Etat des données non auditées, le timide engagement des compagnies extractives.

Une relecture de la sortie médiatique de PWYP Cameroon

Par Joseph Désiré ZÉBAZE, Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ)

Une semaine a suffi à la Coalition Camerounaise Publish What You Pay pour se prononcer sur le rapport de conciliation 2006/2008 du Cameroun, publié par le Comité ITIE le 16 Septembre dernier. En effet, PWYP Cameroon y a opposé le 23 septembre 2010, un communiqué réitérant sa position et ses observations pour plus de transparence dans le secteur extractif.

Publish What You Pay Cameroon a salué la publication par le Cameroun de son 3^e rapport de conciliation des chiffres et des volumes dans le cadre de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). De l'avis de la Coalition, ce rapport qui couvre la période 2006-2008 arrive avec trois ans de retard. Un retard qui n'empêche pas de relever des avancées notamment :

■ *L'extension du champ de conciliation pour y inclure le gaz et les mines solides. Cette extension résout l'une des doléances de PWYP Cameroon depuis le début de la mise en œuvre de l'ITIE, à savoir l'intégration des mines et du gaz dans les rapports de conciliation, bien que ces secteurs ne soient pas encore entièrement industrialisés. Les versements avant la phase d'exploitation méritent d'être intégrés dans le champ de l'ITIE;*

■ *La décision de mise en œuvre d'un plan de communication ciblant l'ITIE et prenant amplement en charge la publication du dernier rapport. La Coalition qui a toujours plaidé pour sa mise en œuvre espère que cette volonté de communication se poursuivra dans la durée et dans le contenu;*

■ *La décision du Comité ITIE d'étendre les prochains Termes de référence du conciliateur pour y inclure l'exigence de l'émission de son opinion sur les écarts constatés. Il s'agit ici d'un véritable saut qualitatif car dans le passé, les rapports publiés étaient muets sur les écarts entre les déclarations des compagnies et de l'Etat, le conciliateur s'empêchant d'émettre toute opinion sur ces écarts, en violation des recommandations de l'ITIE.*

Les limites du rapport de conciliation 2006/2008

La publication de ce rapport a aussi été l'occasion pour les observateurs avertis et les membres de PWYP Cameroon, de constater que la montagne a presque accouché d'une souris. La crédibilité du processus ITIE passe par la crédibilité des données déclarées par les compagnies et par l'Etat. Or dans ce rapport, les données de l'Etat et de ses démembrements n'ont pas été auditées par un organisme indépendant selon les normes internationales.

D'autre part, il en ressort clairement que malgré l'engagement de l'Etat dans l'ITIE, certaines compagnies traînent dans la mise en œuvre de ses principes au Cameroun. Ceci se traduit par des déclarations tardives et/ou incomplètes de leurs paiements. Dans ce registre, figurent Pecten Cameroon, Perenco Cameroon, Euroil Ltd, Sterling Energy, Kosmos Energy, Geovic Cameroon Plc, Cimencam et les Ets Rocaglia.

A côté de ceux ci, d'autres compagnies refusent totalement de produire les déclarations de leurs paiements au gouvernement. Il s'agit de Mobil Producing Cameroon/COTCO, Noble Energy Cameroon Ltd, Addax petroleum Cameroon, Rodeo Development Ltd, Glencore Exploration Cameroon, African Aura Resources, Sinosteel CAM SA, Cam Iron SA, Mega Uranium Corporation Cameroon Plc,

Hydromine Inc, Free Mining Company. L'attitude récidiviste de ces compagnies compromet les chances du Cameroun d'accéder et de se maintenir au statut de pays "conforme". Face à cette situation, PWYP Cameroon dans son Communiqué, a invité l'Etat Camerounais et le Conseil international de l'ITIE à examiner les mesures nécessaires pour le redressement sans délais de cette défaillance.

Là où commence la bonne charité

Certaines déclarations de l'Etat et de ses démembrements ont été faites tardivement et sans conformité avec les modèles du Comité ITIE. C'est le cas de la SONARA, la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale du Trésor et de la Coopération financière et Monétaire, la Sous direction des Hydrocarbures et la Direction des Mines du Ministère des Mines. L'Etat, initiateur de l'adhésion du Cameroun dans l'ITIE, devrait montrer l'exemple d'un plus grand zèle dans la mise en œuvre des principes de l'ITIE. La BEAC s'est aussi essayée aux déclarations très tardives et non conformes aux modèles de l'ITIE. Pour se conformer entièrement à l'esprit de l'initiative, le gouvernement camerounais devrait veiller à une publication annuelle des rapports ITIE à partir de 2010.

Le comité de suivi devra aussi clarifier le circuit exact de la collecte des revenus et les principes d'enregistrement de ces données, afin de pallier au flou qui serait à l'origine d'une polémique entre le conciliateur et ledit comité au sujet de la prise en compte de la BEAC et de la DGTCFM comme acteurs de la conciliation.

Les 9 exigences de PWYP Cameroon

Fort de ces limites criardes, PWYP Cameroon a réitéré ces exigences longtemps formulées mais jamais adoptées, pour une mise en œuvre réussie de l'ITIE au Cameroun:

1. Publier des données certifiées. Les données considérées pour la conciliation doivent être auditées par un organisme indépendant selon les normes internationales afin de se conformer aux exigences de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives et du livre source. La question de la certification des comptes de l'Etat au Cameroun doit être clarifiée.

2. Donner à l'ITIE au Cameroun un fondement légal. Certains pays comme le Nigéria ont consacré l'ITIE à travers une loi et différents autres textes législatifs, et PWYP Cameroon a proposé de faire pareil au Cameroun, ce qui donnerait à cette initiative une portée beaucoup plus pérenne. Les compagnies et démembrements de l'Etat qui ne mettraient pas en œuvre les principes et critères de l'initiative agiraient ainsi en violation de la loi.

3. Communiquer largement autour des rapports de conciliation et de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives. Malgré l'adhésion du Cameroun à cette initiative il y a plus de cinq (5) ans, elle demeure mal connue du public, et sa portée reste limitée. La stratégie de communication décidée avec bonheur par le Comité ITIE doit être rendue opérationnelle en urgence, et des actions doivent

être menées, de manière à ce que les citoyens camerounais, où qu'ils se trouvent, puissent suivre et s'engager dans cette initiative.

4. Publier annuellement les rapports de conciliation, avec des données récentes et encore utilisables. Le but de la publication des revenus générés par les industries extractives est de donner un levier aux citoyens pour suivre l'utilisation des revenus au niveau national. Depuis le début de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun, les deux rapports de conciliation publiés sont des rapports couvrant des années antérieures à l'année de publication. Nous demandons que le rapport de l'année N soit publié au plus tard à la fin de l'année N+1. Les citoyens et les organisations de la société civile pourront utiliser ces données pour suivre l'utilisation des revenus.

5. Publier les chiffres sous la forme désagrégée.

Publish What you Pay Cameroon demande la publication désagrégée des chiffres et volumes, et non sous la forme agrégée comme cela a été le cas pour les trois premiers rapports. De cette manière, les paiements seront présentés compagnie par compagnie, et année par année.

6. Veiller à la participation de toutes les compagnies extractives dans le processus ITIE. PWYP Cameroon demande à l'ITIE d'inclure toutes les compagnies minières, gazières et pétrolières actives au Cameroun afin que toutes les ressources extractives soient prises en compte dans les prochains rapports de conciliations.

7. Instaurer la transparence autour des contrats. L'effort de transparence entrepris par le gouvernement du Cameroun dans le cadre de l'ITIE devrait être étendu à la publication des contrats liant l'Etat aux compagnies en opération au Cameroun. La publication des contrats, en amont de la publication des chiffres et volumes renseigne sur ce à quoi ont effectivement droit les différentes parties, ainsi que sur les cahiers de charge des compagnies.

8. Produire des plans d'action pluriannuels, ainsi que des rapports d'activités et financiers du comité, et les disséminer. Après cinq ans de fonctionnement, le comité ITIE devrait définir sa vision sur plusieurs années, et la découper en plans d'action annuels. Il serait également souhaitable qu'il publie régulièrement des rapports annuels permettant de mesurer les progrès dans la transparence au Cameroun.

9. Mise à disposition d'une ligne pour le soutien de l'ITIE. Ce dernier point mérite une attention particulière. En effet, le gouvernement devrait réagir à la proposition du validateur sur la nécessité d'inscrire dans le budget de l'Etat du Cameroun une ligne de crédit consacrée à la mise en œuvre de l'ITIE. En supportant le coût de l'initiative sur son budget, l'Etat du Cameroun consacrerait ainsi sa volonté de s'engager véritablement à faire de cette initiative un véritable instrument de lutte contre la corruption. Vivement que notre pays devienne ...conforme.

Cinq ans de campagne Publish What You Pay au Cameroun Quelles perspectives?

Par NKolo Ayissi Ernest,
Groupe AGAGES Management Consultant

« Publiez ce que vous payez ! », « Publiez les contrats miniers ! Publiez ce que vous gagnez ! Publiez comment vous le dépensez ! ». Tels seront les leitmotifs de PWYP Cameroon aux compagnies extractives et au gouvernement camerounais pour les prochaines années.

La Coalition camerounaise Publish What You Pay est née le 8 décembre 2005 dans la salle de conférence de la Chambre d'Agriculture de Yaoundé. Cinq ans après, il est légitime de s'interroger sur le chemin parcouru en revisitant les victoires et les insuccès, et de scruter l'avenir reflété par le chemin qui reste à parcourir.

Nos dix organisations sont membres, en écho local, d'un mouvement international de revendications pour plus de transparence et de justice dans la gestion des ressources naturelles du Cameroun. Conscients de la maladie sociale qu'est " le paradoxe de l'abondance ", où l'insolence des richesses pour quelques riches cohabite avec la pauvreté de la majorité des habitants, nous prenons des initiatives contre l'opacité, la corruption, les conflits potentiels et la mauvaise gouvernance des revenus issus des ressources pétrolières, minières et gazières de chez nous.

A ce jour, la campagne a gagné 5 régions au monde avec ses 6 coalitions nationales d'Asie Centrale et du Caucase, 13 coalitions en Afrique (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mauritanie, RDC, Ghana, Niger, Tchad, Nigeria, Sierra Leone, Liberia et Mali), une coalition aux Etats Unis, une au Canada, trois dans le Pacifique (Indonésie, Australie et Timor Leste) et les 5 coalitions européennes (France, Allemagne, Hollande, Norvège et Grande Bretagne.)

Les dix organisations membres de PWYP Cameroon constituent une compétence thématique nouvelle de la société civile camerounaise dont la dynamique est un pilier supplémentaire du système (inter)national d'intégrité. Techniquement, cette dynamique s'est nourrie depuis 5 ans d'un réel renforcement des capacités en matière de gestion des ressources pétrolières et gazières. Nos principaux interlocuteurs sont : en amont la SONARA et la SNH en amont, la SCDP, la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures, les compagnies pétrolières(13) et minières(9) en aval et l'Etat camerounais au centre.

Ce parcours est facilité par le soutien technique et financier d'organisations extérieures. En bonne place figurent Revenue Watch Institute et Catholic

Relief Service des Etats Unis, Open Society Foundation, OXFAM et Save the Children de Grande-Bretagne, et le Comité ITIE - Cameroun dans lequel, siègent six de nos dix organisations membres.

A son actif, la Coalition camerounaise a pu critiquer avec pertinence les trois premiers rapports publiant les volumes et chiffres du point de vue des compagnies pétrolières et du gouvernement camerounais, pour les périodes 2001 à 2008. Et la récente parution du rapport 2006-2008 ce 16 septembre 2010 a permis d'observer quelques améliorations dues à ses revendications.

PWYP Cameroon réagit en cas de besoin aux violations des dispositions conventionnelles du Livre Source de l'ITIE. Elle a mené des débats victorieux avec le Gouvernement sur l'inclusion des revenus miniers dans l'ITIE et réclame encore une forme de publication plus détaillée et une communication franche, accessible et transparente des informations en provenance du secteur extractif. A son actif figure aussi la publication d'une étude pertinente et originale, et une Carte des ressources minières du Cameroun.

Sur le chantier de l'ITIE, notre leitmotiv aux Compagnies pétrolières, gazières et minières est : « Publiez ce que vous payez ! ». Pour ce faire les entreprises doivent manifester une plus grande volonté non seulement en fournissant à temps des informations demandées par conciliateur mais aussi en soutenant financièrement l'ITIE. Au Gouvernement : « Publiez ce que vous gagnez, Publiez comment vous le dépensez ». A cet effet il est demandé à

l'Etat de manifester un plus grand engouement non seulement à fournir à temps des informations exigées par le conciliateur mais aussi en soutenir financièrement l'ITIE et à lever tous les obstacles légaux et institutionnels à la mise en œuvre de l'initiative au Cameroun. Beaucoup reste encore à faire pour atteindre ces exigences.

La Coalition Camerounaise se dote progressivement d'une expertise nationale et engage une coopération intense et significative avec les OSC, les Parlementaires, les Médias, les Universitaires et tout public intéressé.

Sur tout autre plan, PWYP Cameroon travaille à obtenir du gouvernement et des Entreprises l'appropriation la plus vaste possible au plan national du processus EITI, et la mise en place de la transparence dans les contrats, la spécification des dépenses budgétaires issues des revenus pétroliers et la renonciation par les compagnies à la clause de confidentialité. PWYP continue son combat pour le respect des normes environnementales et sociales nationales, régionales et internationales et des engagements auprès de nos populations riveraines.

Notre souhait est que dans l'urgence, les mécanismes institutionnels et juridiques de la transparence puissent s'étendre à l'ensemble de la chaîne des valeurs dans les industries extractives. L'autre urgence réside dans l'élaboration d'une loi sur l'accès à l'information et sur la transparence dans la gestion des revenus issus des ressources naturelles (bois, etc....).



Séance de travail des membres de PWYP Cameroon: mars 2010

Transparence dans les industries extractives au Cameroun:

Les médias s'engagent

Par Bernard DONGMO,
Secrétariat Technique de PWYP Cameroon

Le 24 Juillet 2010, a été l'occasion pour une trentaine de journalistes camerounais, de manifester leur engagement pour la promotion de la transparence dans la gestion des revenus issus des industries extractives. C'était à la Solomon Tandeng Muna Foundation à Yaoundé.

La salle de conférence de la Solomon Tandeng Muna Foundation à Yaoundé a abrité un événement avec pour thème : « Journée d'échanges avec les médias sur leur rôle dans la promotion de la transparence dans les industries extractives ». L'ensemble des membres de PWYP Cameroon et des journalistes présents, ont planché en premier sur le potentiel minier camerounais et le concept de « malédiction des ressources » qui fait référence à la corrélation entre l'abondance de ressources pétrolières, gazières et minières et la faiblesse de la croissance économique et du développement humain au Cameroun.

Les participants ont ensuite échangé sur les objectifs et ambitions de l'ITIE et de la Campagne Publish What You Pay, avant d'enchaîner par la situation de l'ITIE au Cameroun. Evelyne TSAGUE de Revenue Watch Institute a ouvert une brèche pour permettre à l'assistance de comprendre la notion de « la chaîne de valeur dans les

industries extractives ». Son intervention a permis de relever les goulots d'étranglement qui entravent la mise en œuvre des principes de la transparence dans le secteur extractif.

Les journalistes solidaires de la transparence au Cameroun

Les travaux en groupe ont permis de clarifier le rôle des journalistes dans la promotion de la transparence dans les industries extractives. A l'issue de ces travaux, les journalistes ont décidé de la mise en place d'un Réseau de journalistes pour la promotion de la transparence et de la responsabilité dans les industries extractives au Cameroun. Pour marquer leur engagement, ils ont préparé une déclaration de solidarité qui a été lue à la conférence de presse par Jean Baptiste KETCHATENG.

La conférence de presse qui a suivi dans l'après-midi, a permis à PWYP Cameroon

de présenter ses préoccupations au sujet de la transparence dans le secteur extractif, plus particulièrement dans la mise en œuvre des principes de l'ITIE au Cameroun et engager les journalistes à prendre en main leurs responsabilités pour la promotion de la transparence dans le secteur extractif au Cameroun.

Cette journée a vu la participation d'une quarantaine d'organes de presse, des représentants de la Banque mondiale, du Haut-commissariat du Canada et de Revenue Watch Institute. En outre, la société civile camerounaise a été aussi convenablement représentée.

Cette rencontre a bénéficié des soutiens techniques et financiers de Revenue Watch Institute et du Service National Justice et Paix (SNJP) de la Conférence Episcopale Nationale (CENC), ainsi que d'un appui logistique de la Solomon Tandeng Muna Foundation, qu'on ne remerciera jamais assez.

Industries extractives au Cameroun: **Les Députés à l'école de la transparence**

Le 09 novembre 2010, l'Hôtel des Députés à Yaoundé a servi de cadre à un dîner parlementaire sur le thème : « les parlementaires et les défis de la gestion du secteur extractif au Cameroun ». Une initiative de la coalition camerounaise PWYP. C'était en présence de la presse nationale et internationale.

Pour planter le décor, les membres de PWYP Cameroon et les parlementaires présents ont eu droit à deux communications portant respectivement sur le potentiel minier camerounais et le paradoxe de la pauvreté ambiante au Cameroun ; puis sur les enjeux de l'initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE) au Cameroun. Le plat de résistance de la soirée a porté sur l'exposé portant sur les parlementaires et les défis de la transparence dans le secteur extractif camerounais. Pourquoi est-il important pour les parlementaires de s'engager autour des Industries Extractives (IE) ? Comment peuvent-ils s'engager ? Sont-ce autant de questions qui ont guidé la réflexion du présentateur qui a terminé

son exposé en esquissant quelques pistes d'actions à mener par les parlementaires.

Au terme de cette rencontre, les parlementaires ont félicité les organisateurs de cette rencontre pour cette initiative louable et ont souhaité que, compte tenu de l'importance du sujet, il était non seulement important de rééditer de telles rencontres mais surtout d'élargir le cadre d'échanges pour impliquer toute la chambre entière (tous les parlementaires camerounais). Ils ont proposé la mise en place d'un réseau des parlementaires pour le suivi de la gestion du secteur extractif au Cameroun. Ils ont promis de ne ménager aucun effort pour contribuer à leur niveau à initier et à

mettre en œuvre des actions permettant de faire de l'exploitation des ressources naturelles un important levier pour la réduction de la pauvreté et le développement durable au Cameroun.

La coalition s'est engagée à apporter toute sa collaboration aux parlementaires pour une gestion responsable et transparente du secteur extractif au Cameroun ; pour qu'enfin les retombées de l'exploitation des ressources extractives puissent contribuer effectivement à la réduction de la pauvreté au Cameroun.

Cette rencontre a bénéficié des soutiens techniques et financiers de Revenue Watch Institute, du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et du Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA).

The Resource Curse Meets its Match in USA Wall St Reform Bill

By BRENDAN Schwartz,
Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA)

The Cameroonian Government's revenues are published in aggregated form, so we only know how much the government receives in total oil and mining revenues, but not from each company individually.

Many developing countries across the globe are dependent on oil, mining, and natural gas production for an unhealthily large

Reform Bill” to better control banks whose irresponsible speculation caused the worldwide financial crisis in 2008. Some of the most important sections of the

recently said during his speech at the United Nations, “We know that countries are more likely to prosper when governments are accountable to their people. So we are leading a global effort to combat corruption which in many places is the single greatest barrier to prosperity, and which is a profound violation of human rights. That's why we now require oil, gas and mining companies that raise capital in the United States to disclose all payments they make to foreign governments...”

Section 1504 of the Obama law is part of a larger international effort called the Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) to promote transparency and fight corruption in the oil, gas, and mining sectors. Cameroon, along with many other African countries, voluntarily adhered to EITI in 2005. Under its commitments in the EITI process, Cameroon has published reports explaining how much money the government has received from the oil and mining sectors from 2001-2008 (available at www.eiticameroun.org). The Cameroonian Government's revenues are published in aggregated form, so we only know how much the government receives in total oil and mining revenues, but not from each company individually. The new Obama law will change this since some companies operating in Cameroon will now be required to publicly report the payments they make to all governments. For example, 90% of Cameroon's oil revenues are generated by subsidiaries of the French company Total (TOTAL E&P Cameroon) and the Royal Dutch/Shell Company (Pecten in Cameroon). Beginning in 2012, both of these companies will have to begin individually reporting the payments they make to the Government of Cameroon. Access to such information will greatly increase the power of the general public, parliamentarians, NGOs, and international partners to advocate for good governance and fight against corruption in the sector. Although revenue transparency will not fix other social/environmental problems related to natural resource extraction, it is a landmark step in the right direction.



percentage of GDP and government revenues (96% in Angola). Unfortunately, these countries experience slower economic growth, poor human development, extremely high levels of corruption, authoritarian governance, and often war. These negative impacts are collectively referred to as “the resource curse.” Dozens of the world's resource cursed countries are found in Africa with Central Africa leading the way. Citizens of these countries live in dire poverty while multinational companies and governments secretly conduct business in the oil, gas, and mining sectors.

new law include transparency measures that will impact oil, gas, and mining companies and governments around the world, including Cameroon. Section 1504 of the new Obama law requires all companies that “engage in the commercial development of oil, natural gas, or minerals” and are registered on the USA Stock Exchange (la bourse Américaine) to publish the payments they make to the USA and foreign governments. This law applies to 90% of the largest international oil companies and eight of the ten largest mining companies. Furthermore, it will allow the general public across the globe to access often secret information about how much their governments receive in natural resource revenue from oil, gas, and mining companies. President Obama

Obama Wall St Reform Bill and EITI
American President Barack Obama recently signed into law a “Wall Street

Is Cameroon a resource cursed Nation?

By Ndi Richard Tanto
Ecumenical Service for Peace(SeP)

It is paradoxical that 2/3 of the world poorest countries/people live in resource rich developing countries such as Cameroon, Democratic Republic of Congo

The **resource cursed** also known as the **paradox of plenty** refers to the paradox that countries and regions with an abundance of natural resources, specifically non-renewable resources like minerals and fuels, tend to have less economic growth and worse development outcomes than countries with fewer natural resources. This is hypothesized to happen for many different reasons among which are government mismanagement of resources, weak, ineffectual, unstable or corrupt institutions.

It is paradoxical that 2/3 of the world poorest countries/people live in resource rich developing countries such as Cameroon, Democratic Republic of Congo etc. The extractive industries sector generates huge sums of revenue to the treasury of the state each year. However, according to the UNDP human development index, and the transparency International corruption perception index, resources rich developing countries have relatively low standards of living and very high incidence of corruption.

According to Cameroon Tribune of Tuesday August 31, 2010, "Cameroon is

basking in mineral resources and is reportedly one of the world leading cobalt deposits". The minerals are spread all over the country. Eighty seven (87) licenses have been issued to companies in the solid mining sub sector. Cameroon therefore is truly a resources rich developing country.

Why in spite of its enormous resources is Cameroon not developed? The answer lies in government's mismanagement of resources from the extractive Industries sector. Before 2005 for instance, the government of Cameroon did not provide regular information on budgetary payments made by S.N.H. This information was classified as state secrete. This lack of information created safe ground for corrupt practices by top government officials as financial resources from the extractive industries sector could not be accounted for and did not contribute to development in Cameroon.

Today however, thanks to the efforts of Publish What You Pay (PWYP) and the Extractive Industries Transparency Initiative (EITI), the government is obliged to declare what it receives from extractive companies. These initiatives

have also made it possible for the civil society to play the role of watch dog in the extractive industries sector. Information on the revenues from this sector is today discussed publicly.

These initiatives are however limited because they do not address issues related to the use of the resources from extractive industries. Knowing what companies declare and what government receives from these companies is not enough. There is need for efforts to be made to ensure that the resources are put to use for the development of the people. In the absence of this effort, we might only know the figures and never witness any economic growth as a result of Cameroons rich extractive Industries sector.

Cameroon can therefore be referred to as a resource cursed nation because the resources from the extractive Industries sector have not impacted much on the economy of the country and the living standards of the people. For Cameroon to quit the status of a resource cursed nation, there is need to fight corruption in the extractive industries sector, ensure a rational use of resources from the extractive industries sector, and improve on governance.



Attitudes d'un artisan exploitant minier à Bétaré Oya Cameroun

PROFILING SOME COMPANIES OPERATING IN CAMEROON'S EXTRACTIVE SECTOR

By Durrel N. Halleson
Transparency International Cameroon

The discovery of oil in Cameroon in the 1970s opened a rush for the country's rich underground. Until recently oil was considered Cameroon's only commercial extractive resources and was the country's major foreign exchange earner. The potentiality of Cameroon's underground resources is considered as one of Africa's most promising with the discovery of world class reserves of certain minerals such as cobalt, bauxite and iron ore. The potentiality of Cameroon's extractive industry has seen a rush of companies with a desire to get their hands on these resources. In this article we profile some of these companies with substantive interest in the sector.

The Old Guards:

Exploration for oil in Cameroon began as far back as the period of German colonialization but it was only after independence in the 1960s that exploration activities intensify especially along the Cameroon's Atlantic Coast. Oil exploration during this period was dominated by Elf Serepca, Total and PECTEN, a Shell subsidiary and these three companies for a long time owned majority of Cameroon's exploitative fields. Other companies that have had interest in Cameroon were Chevron, Texaco, Mobil, Conoco Philips but most of these companies have sold out their interests to new companies. PERENCO also has substantive interests in Cameroon's oil sector.

Total E&P which is subsidiary of the French multinational oil company. Total has been operating in Cameroon since 1977 in an estimated surface area of about 1,076 km² comprising of six concessions and 2 production sharing

contracts. The company as of 2010 is partner in four other concessions operated by Shell's subsidiary PECTEN and operator of eight concessions and has four non-operated licenses. Total produces more than 50 per cent of Cameroon's total oil contribution.

PECTEN Cameroon is a subsidiary of the Dutch multinational oil company Shell. Cameroon Investment Corporation (SNI) also has shares in the company. The company was founded in 1974 and made its first oil discovery in 1977 and started production in 1982. Information on the Company's profile states it operates in the Mokoko-Abana concession and has 78 active producing oil wells, 11 unmanned producing platforms and one process and accommodation platform. Pecten's production averages between 25,000 to 28,000 barrels per day.

PERENCO is an independent multinational oil and gas company that

has been operating in Cameroon since 1993. The Company's principal assets in Cameroon include the Moudi and Ebome Marine concessions, the Sanaga Sud gas permit and the Kombe-Nsepe exploration permit. The Company has gross production of 8,000 barrels per day on a production area of 967 km² and an exploration area 5, 182km². The Kombe-Nsepe exploration permit is an onshore exploration license.

Other major oil companies in Cameroon whose interests are not substantial include the Malaysian national oil company Petronas, the USA based multinationals, ExxonMobil and Chevron. Their interests in represented by the Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) are limited to the transiting of Chadian oil through the Chad-Cameroon Oil Pipeline operated by these companies as a consortium.

The New Comers:

The Cameroon extractive industries have witnessed new interests for both



PROFILING SOME COMPANIES OPERATING IN CAMEROON'S EXTRACTIVE SECTOR

its mining and oil sectors. Most of these new companies including some national ones like EuroOil Ltd both in the mining and oil sectors are in the exploration stage. These include Noble Energy Cameroon Ltd, a subsidiary of the USA based Noble Energy Incorporated. This company holds 50 percent interest in the YoYo mining concession and the Tilapia exploration block. The company claim to have made a combined discovery of 300 million barrels of oil. Its initial entry into Cameroon's extractive sector in 2006 was through the acquisition of interests in the PH-77 license in the Douala Block and its operationalization of this license with SNH and Petronas as Partners. Sterling Energy is a company with interests in Mauritania, Madagascar and Cameroon. In Cameroon the company holds 100 percent equity interest in the Ntem concession area situated in the Southern Douala/Rio Muni Basin. However, activities on this concession have been suspended owing to an overlapping maritime border claim between Cameroon and Equatorial Guinea, the Company claims. Addax Petroleum Cameroon, is a subsidiary of Addax Petroleum, an international oil and gas company. In Cameroon, it has two licenses: the Ngosso and Iroko Permits located in the Rio del Rey basin.

Kosmas Energy is another new entrant into Cameroon's oil sector and it holds 35 percent interests in the Kombe-Nsepe concession operated by PERENCO in the Douala basin and 100 percent interests in the Ndiian River Block. Other new comers are Rodeo Development Ltd and Glencore Exploration Cameroon.

In the Mining sector, there have been several new companies with huge interests in different minerals. Geovic, a subsidiary of a US based company is the only mining company with an exploitation permit as of now. The Company has exclusive rights to seven large cobalt-nickel-manganese deposits in the East Region and developments are underway in the Nkamouna and Mada deposits. Cam Iron S.A is a subsidiary of the Australian based company, Sundance Resources and has an exploration license for the Mbalam iron ore deposits. The Company holds rights to over 1,800 square kilometers located around 400 kilometers east-south-east of Cameroon's capital city, Yaounde. Mega Uranium Corporation PLC is a subsidiary of Canadian based Mega Uranium and currently holds three properties, Kitongo in the North, Lolodorf and Teubang. Hydromine Inc is a US based mining company and

currently holds exploration license for bauxite in the Adamawa region. There are other mining companies with interest in small scale mining especially in the Northern and Eastern regions of the country, such as the South Korean based company C&K exploring for diamonds and gold as well as African Aura with exploration licenses for gold in the East region (Batouri) and in the North (Tchollire and Rey Bouba). It also has an exploration license for iron ore in the Ntem in the South region.

Conclusion :

In the next years, we may continually witness an increase in the number of oil and mining companies coming into Cameroon encouraged by a liberalized legal framework that accords certain advantages to these companies. However, the companies would have to cope with a problem of governance considering that Cameroon has continually featured in Transparency International's CPI as one of the most corrupt countries in the world. Cameroon's adhesion to the EITI process and its eventual validation in 2010 would be added advantage for these companies to operate as corporate citizens.



La Plate forme EBOME au large de Kribi - Cameroun

Le cadre législatif et réglementaire du secteur des mines du Cameroun du début des années 2000 est constamment présenté comme étant plus attractif que son ancêtre du début des années 60. En témoigne d'ailleurs la course effrénée de divers entrepreneurs et autres opportunistes miniers vers ce nouvel eldorado ces dernières années. On observe hélas bien souvent que les activités artisanales sont progressivement happées par les grands projets miniers industriels au détriment des communautés riveraines. Que gagnent-elles dans un projet minier ?

Que prévoit le code minier pour les communautés riveraines des projets miniers ?

L'activité minière comporte plusieurs phases allant de l'exploration à la exploitation proprement dite de la ressource. Il en est de même pour la fiscalité qui accompagne l'exécution de chaque phase de ladite activité. Ainsi, les charges fiscales dans le secteur minier évoluent progressivement pour plafonner « idéalement » en phase d'exploitation.

Les droits fixes sont requis à l'attribution de titre minier tandis que les redevances superficielles sont recouvrées sur la surface du permis attribuée et tient lieu de taxes domaniales payables annuellement à l'unité de surface allant du m² au km² au Trésor Public.

La loi portant code minier présente en son article 89 le principe de bénéfices directs dévolus aux communautés riveraines, principe confirmé et étayé par le décret d'application.

Ainsi donc, aux termes de ce décret d'application, les bénéfices directs pécuniaires destinés aux communautés locales commencent à la phase d'exploitation et repose précisément sur les quantités de minerai sorties de la mine : la taxe ad valorem ou taxe à l'extraction pour les carrières.

Cette taxe proportionnelle à la valeur des produits extraits ou taxe ad valorem sur les substances minières est destinée à trois bénéficiaires répartie de la manière suivante 50% pour l'Etat, 25% pour l'administration en charge de la supervision (MINIMIDT) et 25% pour les communautés riveraines. Selon l'article 137. 1, la compensation des populations affectées est à nouveau charcutée dans les proportions suivantes : 10% au bénéfice des populations riveraines et 15% pour la commune territorialement compétente. Cette taxe est payable mensuellement ou

à l'occasion de l'expédition de lots commerciaux par les titulaires de titres miniers selon l'article 144 du décret d'application de 2002 et est fixée ainsi qu'il suit :

- 8% : Pierres précieuses (diamant, émeraude, rubis, saphir) ;
- 3% : Métaux précieux (or, platine, etc...);
- 2,5% : Métaux de base et autres substances minérales ;
- 2% : Gîtes géothermiques, eaux de source, eaux minérales et thermo-minérales.

Les modalités d'affectation des quotes-parts des populations riveraines et de la commune seront définies par arrêté conjoint, du Ministre des mines et du Ministre de l'économie et des finances. Les opérations d'exploitation minière artisanale bénéficient directement aux communautés et ne sont pas frappées de cette taxe, mais servent de plus en plus de marqueurs aux projets miniers industriels.

Autres sources de recettes pour les communautés

Il faut dire que le code minier prescrit l'obligation d'une Convention minière entre l'Etat et le promoteur minier qui comprend des dispositions relatives aux communautés affectées par le développement minier (emplois nationaux, infrastructures...).

Compte tenu de ce que la plupart des permis miniers sont en général attribués sur les terroirs villageois, l'article 73-1 donne au propriétaire du sol ou au détenteur de droits fonciers coutumiers ou d'occupation le droit à une indemnité pour occupation de son sol par le titulaire d'un titre minier.

De même en son article 75, le décret d'application oblige le titulaire d'un titre minier de réparer les dommages que ses travaux auraient occasionnés à la propriété. En outre, il est tenu de réparer les dommages causés sur les terrains ou

constructions avoisinants. Il ne doit en ces cas qu'une indemnité correspondant à la valeur du préjudice causé.

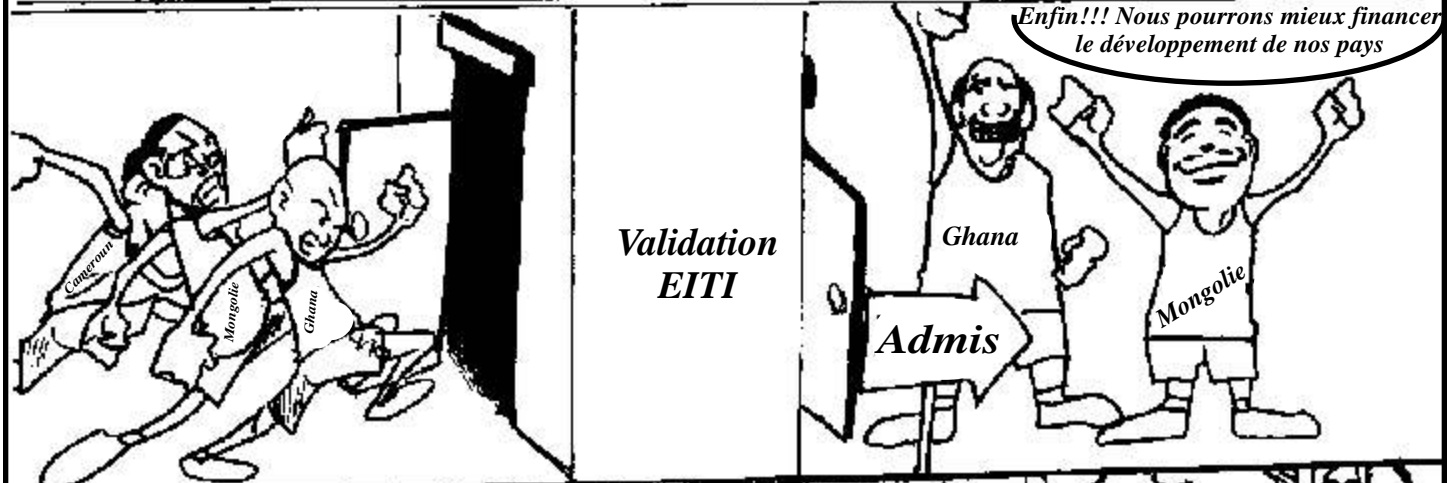
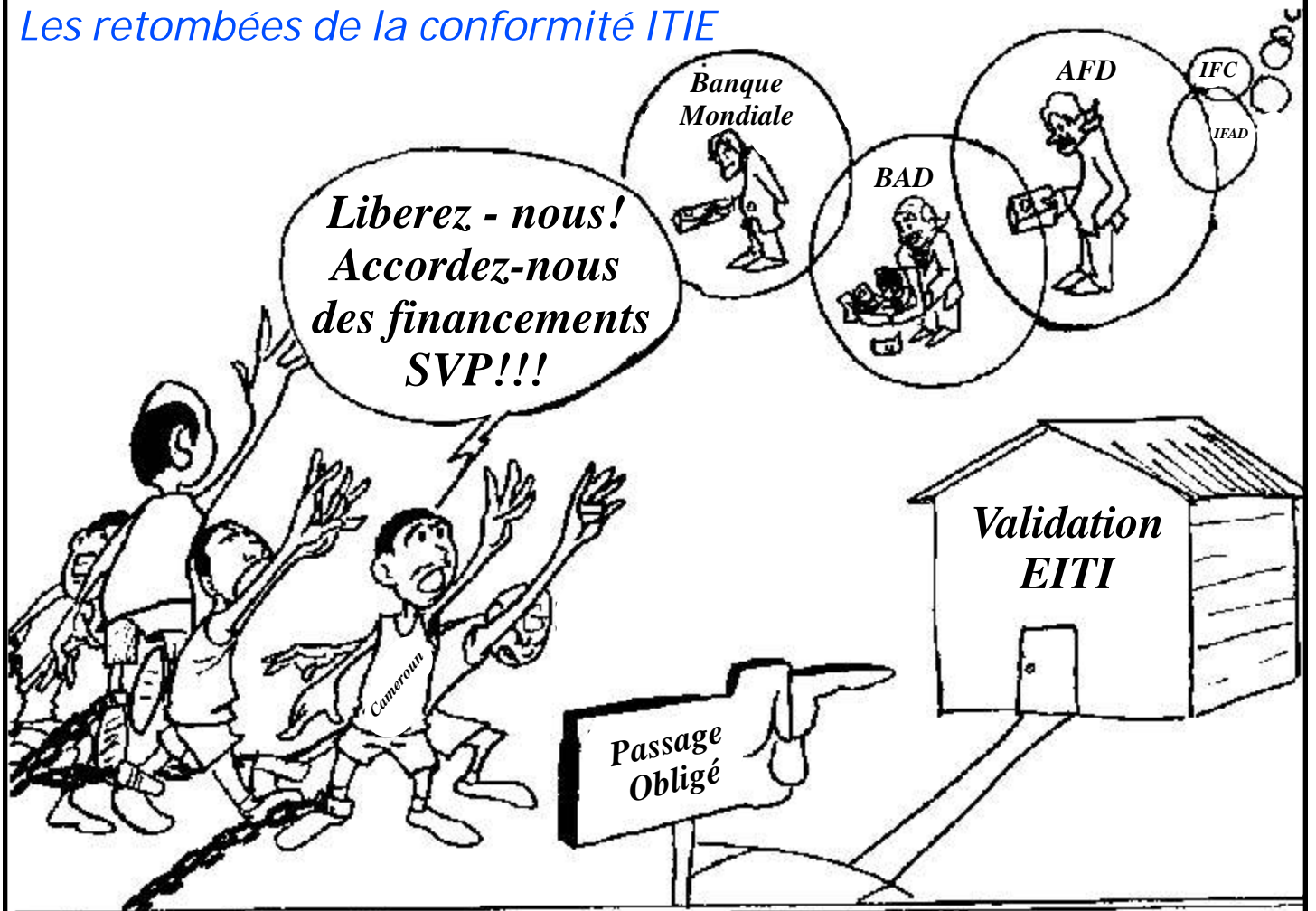
Les autres gains et facilités induits par le développement d'un projet minier d'envergure génèrent potentiellement des ressources additionnelles aux communautés riveraines. En revanche, les exemptions et autres avantages fiscaux souvent contenus dans la convention minière et/ou le contrat viennent rendre instables ces dispositions déjà jugés faiblement bénéfiques aux communautés.

Il faut noter que les ressources financières résultant de ces provisions du décret sont toutes reversées au Trésor Public au nom du principe de l'unicité des caisses, puis la péréquation elle-même adossée sur la souveraineté et les besoins du moment de l'Etat prend le relais. On peut tout de même supputer sur le risque de non paiement à temps par l'Etat des sommes dues aux communautés locales.

Les pays à forte tradition minière font une répartition pyramidale des redevances minières (gouvernement central province ville territoire du ressort de la mine) quoique le taux prélevé sur le « carreau mine » soit souvent différent de celui du Cameroun. En définitive, le cadre réglementaire camerounais semble s'arrêter en chemin dans la mesure où promouvoir l'investissement n'est pas une fin en soi mais la première étape vers la création des richesses, mieux du bonheur intérieur.

Toutefois, il faut signaler que cette situation encore insatisfaisante est bien plus enviable que celle du secteur des hydrocarbures dont le code pétrolier ne garantit aucune compensation du genre aux communautés riveraines affectées par le développement de projets d'exploitation d'hydrocarbures.

Les retombées de la conformité ITIE



Carte des Ressources Extractives du Cameroun

MINÉRAUX à potentiel évident ou reconnu:

- | | |
|---------------|------------|
| Argile | Or |
| Bauxite | Pierre |
| Calcaire | Pouzzolane |
| Cobalt/Nickel | Rutile |
| Cuivre | Sable |
| Diamant | Saphir |
| Disthène | Saumure |
| Etain | Syenite |
| Fer | Uranium |
| Marbre | |

PÉTROLE:

- | |
|-------------------------|
| Pétrole et gaz naturel |
| Potentiel en pétrole |
| Raffinerie |
| Pipeline Tchad-Cameroun |
| Terminal |

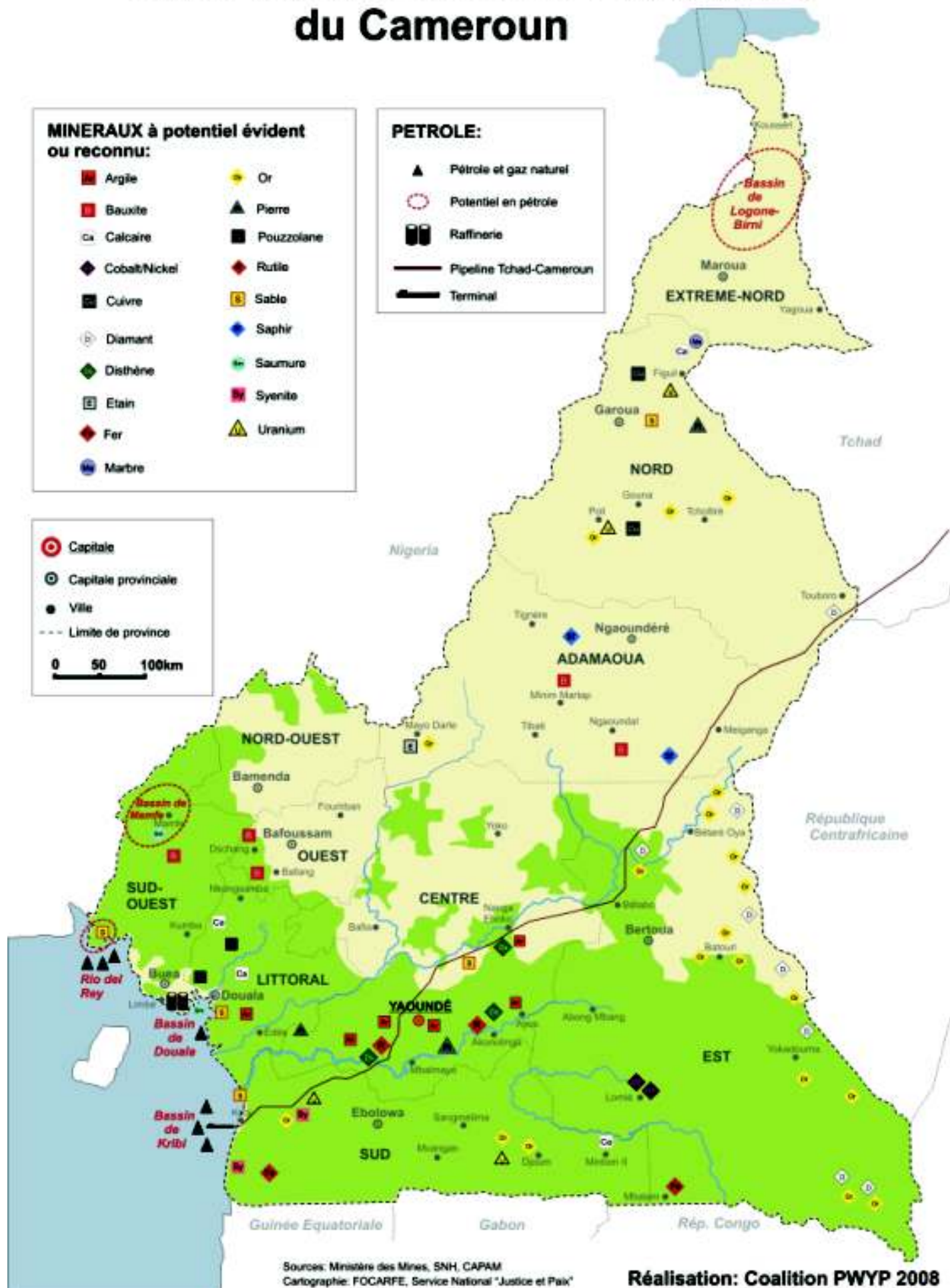
Capitale

Capitale provinciale

Ville

--- Limite de province

0 50 100km



Sources: Ministère des Mines, SNH, CAPAM
Cartographie: FOCARFE, Service National "Justice et Paix"

Réalisation: Coalition PWYP 2008